

URGENT



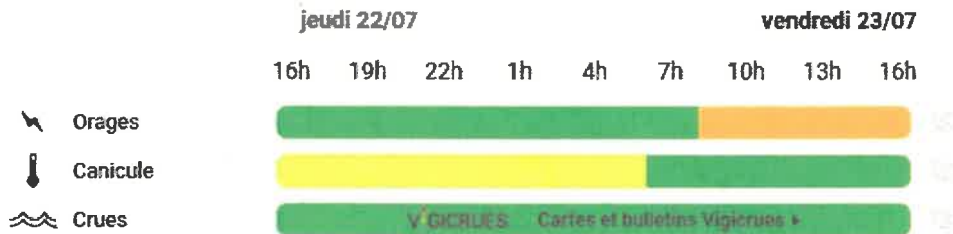
**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE METEOROLOGIQUE

ORANGE Orages - JAUNE canicule

Le préfet du Finistère, décide la mise en alerte des maires et des services pour ces phénomènes " en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :
- par Météo-France



Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

1) Vigilance ORANGE - ORAGE

20 à 40 mm d'eau attendus en une heure, 50mm localement
averses de grêle et vent pouvant atteindre 80 à 90km/h.

2) Vigilance JAUNE – CANICULE

phénomène jusqu'à 7h00 vendredi matin.

EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :

Le préfet demande aux maires :

- ✓ Prendre toutes mesures de prévention des risques susceptibles de se produire :
 - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
 - Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
 - Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, opérateurs, associations, ...):

- ✓ De vous informer régulièrement sur le phénomène :
 - sur le site Internet gratuit de Météo-France (www.meteofrance.com) : cartes de vigilance et bulletins de suivi qui intègrent les conséquences possibles et conseils de comportement
 - auprès du répondeur gratuit de Météo France (bulletins dès le niveau orange) : **05.67.22.95.00**
 - auprès d'un opérateur météo" (Météo France ou tout autre opérateur)
 - ainsi que les conditions de circulation :
 - sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165)
 - <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.
- ✓ Avis aux services de l'Etat, utilisateurs du PORTAIL ORSEC : Un dossier de suivi de l'événement va être ouvert dans l'onglet "aléas spécifiques".

Fait à Quimper, le vendredi 22 juillet 2021, à 16h50

Pour le Préfet
Le chef du SIDPC